

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024



PRÉSENTATION

Créé par l'UnsfA, l'objectif du prix est de mettre en valeur et soutenir la qualité des démarches ayant permis d'associer dans la réalisation d'un projet et de façon exemplaire, le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et le maître d'usage.

En partenariat avec l'USH, l'Union Sociale pour l'Habitat, le prix se décline en catégorie "Logement Hlm" pour distinguer des projets portés par des organismes Hlm. Ils distingueront des projets exemplaires qui devront attester d'une démarche visant la prise en compte des usages des logements, pour un projet de construction ou de réhabilitation (restructuration, régénération, transformation d'usage).

RÈGLEMENT/CONDITIONS DE PARTICIPATION

Projets éligibles

Le prix d'architecture du Projet Citoyen s'attache à distinguer un projet exemplaire du point de vue de la concertation entre maître d'œuvre, maître d'ouvrage et maître d'usage-citoyen dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'aménagement.

Deux catégories :

- Générale
- Logement HLM (Bâtiment neuf ou réhabilitation)

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes (associés aux maîtres d'ouvrages publics ou privés), aux associations, aux syndicats et aux comités de quartier. Les projets issus de concours ne peuvent pas participer puisque le programme y est nécessairement totalement défini avant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Date limite de candidature : le vendredi 23 août 2024

Nous adresser votre candidature :

Nous adresser par mail, à l'adresse **ppc@unsfA.com** :

- **Le formulaire de candidature** (ci-dessous), complété et signé par les 3 intervenants
- **Une note de présentation de votre projet**, texte de présentation du projet, des partenaires, du programme et de la méthodologie employée.
- **La planche de présentation du projet** (selon le modèle à télécharger, format A2) à nous adresser en PDF
- **En option** : les documents complémentaires que vous souhaitez (dessins et plans, vues du projet, photographies, articles de presse, compte-rendu de réunions de concertation...)

Jury - Résultats

Le jury est composé d'architectes, de maîtres d'ouvrages et de représentants d'associations de maîtrise d'usage. Il étudiera la conformité des dossiers reçus du point de vue des critères de sélection, des conditions de participation et des documents adressés (le non-respect de ces critères entraînera le retrait du dossier). Il peut également décerner une mention spéciale.

Calendrier

Le vendredi 23 août 2024 : Clôture des candidatures

Le 24, 25, 26 septembre 2024 à Montpellier : Remise des prix catégorie "HLM" lors du Congrès de l'USH

Le 24, 25, 26 octobre 2024 à Reims : Remise du prix catégorie "Générale" lors du Congrès des Architectes de l'UnsfA

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Après l'avoir dûment complété, le formulaire de candidature doit être adressé par mail à ppc@unsfa.com le vendredi 23 août 2024 au plus tard.

Le projet

Intitulé :

Adresse du projet (n°, rue, code postal et ville) :

Date de début :

Date de fin :

Catégorie "Générale"

- Réalisation d'un bâtiment neuf
- Réalisation d'une extension
- Aménagement urbain ou paysager
- Projet urbain, urbanisme

Catégorie "HLM"

- Bâtiment neuf
- Réhabilitation

Identité du candidat architecte

Société :

Nom et prénom du représentant :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Identité du partenaire maître d'ouvrage

Commune, société ou Organisme HLM :

Nom et prénom du représentant :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Identité du partenaire maîtrise d'usage-citoyen

Société ou association :

Nom et prénom du représentant :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Présentation du projet - Contexte et objectif (six lignes maximum) :

Enjeu du projet (cinq lignes maximum) :

Engagement général des candidats

En signant le présent dossier de candidature, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage citoyen acceptent, sans réserve, les conditions générales du Prix d'Architecture du Projet Citoyen.

Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre - architecte



Maître d'usage-citoyen



Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

CESSION DE DROITS PHOTOS

Nous soussignés,

Architecte :

Maitre d'ouvrage :

Photographe :

Nous engageons à céder, à titre gracieux, les droits de photographie du projet/réalisation ci-après rappelés :

A l'Unsf, organisatrice du Prix du projet citoyen dans les conditions suivantes :

- Les clichés réalisés seront transmis en format numérique et librement utilisables par l'architecte et le maître d'ouvrage du projet cité,

- Des clichés du projet lauréat pourront être réalisés par un photographe professionnel en collaboration avec l'Unsf, qui en aura également la liberté d'usage et éditoriale.

- Les clichés seront publiés par l'Unsf et l'USH pour la déclinaison Logement HLM dans le cadre des présentations des Prix du projet citoyen, organisées par l'Unsf et l'USH et des objectifs de l'Unsf et l'USH de promotion d'une architecture plus citoyenne.

- Les soussignés renoncent à tout recours, ou toute autre réclamation contre l'Unsf et l'USH, formulé par eux-mêmes ou leurs ayants-droit ou de la part d'un tiers détenteur de quelconques droits sur les documents dont l'utilisation serait conforme à la présente convention.

Cette cession de droits ne sera effective que si le projet concerné est déclaré lauréat du prix 2024.

En contrepartie, l'Unsf et l'USH pour la déclinaison Logement HLM s'engage, dans la stricte limite de ses propres actions promotionnelles, à faire figurer le titre du projet et le nom de l'auteur ou des auteurs.

Fait à :

Le :

Maître d'ouvrage

Maitre d'œuvre - Architecte

Photographe

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"